



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/987

Le 22 juillet 2021

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), réunion électronique, 12 novembre 2021**

1 Introduction

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente Circulaire administrative, qu'en raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](#)), la réunion de la Commission d'études 6 sera organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous, après les réunions virtuelles des Groupes de travail 6A, 6B, 6C et du Groupe d'action 6/1 (GA 6/1) (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/108](#)). Les dispositions pour la réunion ont été prises en accord avec la Commission d'études 6. La séance d'ouverture de la réunion de la Commission d'études 6 devrait se tenir à partir de 12 heures (heure de Genève).

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions 16 heures UTC	Séance d'ouverture (heure de Genève)
Commission d'études 6	Vendredi 12 novembre 2021	Vendredi 5 novembre 2021	Vendredi 12 novembre 2021 à 12 heures

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 6 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R19-SG06-C-0001/en>

Étant donné que la Constitution et la Convention de l'UIT ne prévoient pas la possibilité de participer à distance aux réunions statutaires (voir la Résolution [167](#) (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT) en cas de force majeure, dans la situation liée au COVID-19, **il est demandé aux États Membres de faire part, avant le 1er septembre 2021, de toute objection à l'organisation de la réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R de manière virtuelle avec participation à distance uniquement.** En cas d'objection, la réunion de la Commission d'études 6 devra être reportée à une autre date ultérieure à laquelle pourra se tenir une réunion présentielle.

Il est également demandé aux États Membres de présenter, avant le 1er septembre 2021, leurs objections éventuelles concernant la proposition visant à organiser exceptionnellement la réunion virtuelle de la Commission d'études 6 en anglais uniquement. Cette mesure faciliterait grandement le déroulement de la réunion, étant donné que la conduite d'une réunion virtuelle dans les six langues officielles de l'Union soulève des difficultés techniques et de procédure considérables qui auraient pour effet de prolonger la réunion, dont l'horaire prévu est réduit par rapport à l'horaire des réunions présentielles habituelles.

Les résultats des deux consultations ci-dessus seront communiqués dans une Lettre circulaire qui sera publiée fin septembre 2021. S'il ressort des résultats de la consultation que l'organisation de la réunion de la Commission d'étude 6 de manière virtuelle est approuvée, les informations fournies dans les sections suivantes seront alors pertinentes.

Il est prévu que la réunion se tienne de **12 h 00 à 16 h 00, heure de Genève**. Cet horaire a été choisi pour permettre la participation de délégués se trouvant dans des pays avec différents fuseaux horaires. D'autres informations utiles seront publiées sur le site web de la Commission d'études, ainsi que dans des documents administratifs et d'information.

2.1 Adoption de projets de Recommandations lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8.

2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B, 6C et du Groupe d'action 6/1 organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir le § 2.2 ci-dessus).

3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée* (y compris les révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 6 (rsg6-cvc@itu.int) dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg6/ch>

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R19-SG06.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R19-SG06-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier.**

5 Diffusion sur le web

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

6 Participation à distance

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **À partir de mai 2019, le Bureau des radiocommunications a mis en place une nouvelle plate-forme d'inscription aux manifestations, sur laquelle les participants doivent dans un premier temps remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés.** Un compte TIES de l'UIT est nécessaire pour que les participants puissent soumettre leurs demandes d'inscription et pour que les coordonnateurs désignés approuvent ces demandes.

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

L'accès aux séances de la réunion virtuelle est limité aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués doivent accéder aux séances de la réunion de la Commission d'études 6 depuis la page web des manifestations virtuelles à accès limité:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances de la réunion virtuelle 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Aucune session de test spécifique ne sera organisée avant la réunion virtuelle. Toutefois, les délégués souhaitant résoudre des problèmes de connectivité liés à la participation à distance pourront le faire pendant la période de 30 minutes qui précédera le début de la première séance de la journée. Il est vivement recommandé de vérifier la connexion, en particulier pour les délégués qui ont l'intention de participer activement aux débats.

Étant donné que toutes les réunions se tiendront de manière virtuelle, il n'y a pas lieu d'adresser au Bureau une demande de participation à distance.

Pour toute question relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. Ruoting Chang, Conseiller de la Commission d'études 6, à l'adresse ruoting.chang@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexes: 2

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Réunion électronique, 12 novembre 2021)

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour (CACE/987)
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Compte rendu de la réunion précédente (Document [6/130\(Rév.2\)](#))
- 5 Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail
 - 5.1 Groupe de travail 6A
 - 5.2 Groupe de travail 6B
 - 5.3 Groupe de travail 6C
 - 5.4 Groupe d'action 6/1
- 6 Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 6.1 Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-8, § A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)
 - Décision de demander l'adoption du texte par la Commission d'études
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 7 Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 8 Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 9 Suppression de Recommandations, Rapports et Questions
- 10 Examen d'autres contributions
- 11 Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R
- 12 État d'avancement des travaux sur les Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 13 Liaison avec d'autres Commissions d'études et organisations internationales
- 14 Calendrier des réunions
- 15 Divers

Y. NISHIDA
Président de la Commission d'études 6
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B, 6C et du Groupe d'action 6/1 tenues avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2033-1 – Critères de planification, y compris les rapports de protection, des systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre de deuxième génération dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation ITU-R BT.2033-1 – Voir l'Annexe 1 du Document [6A/172](#)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1114-11 – Systèmes de radiodiffusion sonore numérique de Terre à destination de récepteurs fixes, portatifs ou placés à bord de véhicules fonctionnant dans la gamme de fréquences 30-3 000 MHz (Avant-projet de révision de la Recommandation ITU-R BS.1114-11 – Voir l'Annexe 13 du Document [6A/172](#)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1871-2 – Besoins des utilisateurs concernant les microphones sans fil (Avant-projet de révision de la Recommandation ITU-R BT.1871-2 – Voir l'Annexe 20 du Document [6A/172](#)).

Groupe de travail 6B

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[NPAD-IF] – Méthode de transport des signaux audio non MIC et des données par les interfaces audionumériques pour la production et l'échange de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[NPAD-IF] – Voir l'Annexe 1 du Document [6B/102](#))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1203-2 – Besoins des usagers en matière de systèmes génériques de codage vidéo à réduction de débit binaire des signaux de télévision numérique pour un système de télévision de bout en bout (Avant-projet de révision de la Recommandation ITU-R BT.1203-2 – Voir l'Annexe 2 du Document [6B/102](#)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2073-1 – Utilisation du codage vidéo à grande efficacité pour la radiodiffusion télévisuelle ultra-haute définition et la radiodiffusion télévisuelle haute définition (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2073-1 – Voir l'Annexe 3 du Document [6B/102](#)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2075-3 – Système intégré de radiodiffusion et large bande (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2075-3 – Voir l'Annexe 4 du Document [6B/102](#)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2125-0 – Représentation série pour le modèle de définition audio (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2125-0 – Voir l'Annexe 9 du Document [6B/102](#)).

Groupe de travail 6C

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[MIL] – Algorithme de mesure objective pour le contrôle et la gestion de la brillance pour la télévision à grande plage dynamique (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[MIL] – voir l'Annexe 3 du Document [6C/86](#))

Groupe d'action 6/1

(Aucun document particulier).
